

RESERVATION /LOCATION d'une salle et/ou de matériel communal à compléter 1 mois avant minimum

LOC2 2/05/2011

MAIRIE DE BRISCOUS 64240



Le locataire a été informé que la commune de Briscous limite la location des salles communales et du matériel communal aux manifestations données en l'honneur des habitants de BRISCOUS pour une utilisation à l'intérieur du périmètre de la commune

• Je soussigné (e).....

Domicilié (e).....à BRISCOUS

Tél :

Réserve à partir du Vendredi.....Avant 17h

jusqu'au lundi.....à partir de 8H

A l'occasion de

Pourpersonnes

Lieu d'utilisation du matériel :

- ❖ Un chèque deeuros à titre d'acompte (10%)
(sauf location tables et chaises)
- ❖ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ❖ Un chèque de caution de 1500€ (location de salle) de 100€ (matériel)
- ❖ Chèque caution rendu le

En cas d'annulation tardive 1 mois avant la manifestation, l'acompte versé lors de la réservation ne sera pas rendu.

↑ La présente réservation sera annulée en cas de fausse déclaration. (Chèque de réservation sera néanmoins encaissé par la commune).

Briscous, le

Signature (suivie de la mention lu et approuvé)

Salles communales ou matériel

- la très grande salle Biltoki avec cuisine
- la très grande salle Biltoki sans cuisine
- la grande salle Biltoki avec cuisine
- le grande salle Biltoki sans cuisine
- le petite salle Biltoki
- option salle de plonge (grande et très grande salle)

- la cantine des salines avec cuisine
- la cantine des salines sans cuisine

- le chapiteau
- les chaises : quantités
- les tables : quantités.....
- la vaisselle *nbre de couverts :
- *vaisselle uniquement avec location de salle